

Grandes orientations de la politique de sécurité routière aujourd'hui

Malgré les progrès réalisés, la France reste en deçà des résultats obtenus dans la plupart des autres pays de même niveau de vie, notamment en Europe. Dans son allocution du 14 juillet 2002, le président de la République s'en est inquiété et a affirmé sa volonté de rupture en déclarant que la sécurité routière serait une priorité de son mandat.

Dès le 17 septembre, les États généraux de la sécurité routière ont donné lieu à un large débat auquel, en présence du Premier ministre et de six membres du gouvernement, ont participé les principaux acteurs nationaux concernés. À la lumière de cet échange, et en complément des initiatives déjà prises par le nouveau gouvernement pour renforcer les moyens consacrés à la sécurité routière, le CISR sera réuni avant la fin de l'année pour décider de nouvelles actions. Présentées en conseil des ministres le 16 octobre, les orientations proposées s'articuleront autour de cinq axes :

- Faire respecter la règle, ce qui suppose une augmentation forte des contrôles routiers, un traitement plus rapide et plus systématique des infractions routières,

une formation du conducteur et une sensibilisation permanente de l'usager de la route sur le fondement des règles.

- Promouvoir des véhicules plus sûrs. La réglementation des véhicules est effectuée au niveau européen, mais les constructeurs français peuvent promouvoir les outils d'aide à une conduite plus apaisée, plus sûre ; l'État peut en équiper ses véhicules comme les entreprises leurs flottes professionnelles.

- Inciter l'usager à adapter sa conduite à ses capacités et à ses aptitudes physiques : selon les moments de la vie, les circonstances, l'état de santé, l'environnement, les capacités et les possibilités de conduire sont différentes. Le conducteur doit en avoir conscience et être formé sur le sujet.

- Repenser la route et la rue en fonction de l'objectif sécurité routière. Trop souvent les aménagements routiers visent à améliorer la fluidité du trafic, ou en ville la qualité de l'espace urbain. Il est essentiel qu'ils soient systématiquement étudiés sous l'angle de la sécurité. Le traitement des obstacles latéraux (poteaux, parapets, arbres...) doit être une priorité.

- Impliquer et responsabiliser les différents acteurs.

 suite page 29

Mobilisation à Saint-Fargeau-Ponthierry

En l'an 2000, après plusieurs accidents mortels de jeunes les années précédentes, sept jeunes de Saint-Fargeau-Ponthierry se tuent sur la route. Dans tous les cas, une conduite à risques est à l'origine du drame. En septembre 2000, le maire et la benjamine du conseil municipal mobilisent l'ensemble de la population, et plus particulièrement les jeunes, pour agir. L'objectif fixé est zéro jeune tué en un an.

La municipalité fait de cette action en faveur de la sécurité routière l'une des priorités de son projet politique. L'implication des jeunes est recherchée en particulier. L'idée est de faire de la lutte pour la sécurité routière l'affaire de tous. Un comité de pilotage sécurité routière réunissant des jeunes, des élus, des fonctionnaires de la municipalité et l'École de conduite française est créé. Il élabore un plan local de sécurité routière. Les différentes actions programmées ont pour objectif d'inviter chacun à changer son comportement routier

et celui des autres usagers en développant le dialogue social entre jeunes/parents, jeunes/adultes, autorité/citoyens.


Depuis deux ans, de nombreuses actions ont été menées et parfois reconduites. Parmi les plus significatives :

- Sensibilisation du personnel communal
- Diffusion dans toute la ville d'affiches réalisées par les jeunes
- Formation au secourisme avec la Croix-Rouge française
- Édition d'un « permis de vivre » réalisé par les jeunes et distribution à tout usager de la route ayant une conduite dangereuse
- Stages moto pour les jeunes avec la Police nationale
- Mobilisation du collège, où chaque année 200 élèves de 3^e perçoivent la sécurité routière au travers du regard des familles de victimes, des représentants de l'État (police, pompiers...) et des associations et participent à différents ateliers (notamment, points

de sécurité routière à améliorer sur la commune)

- Journée « Combat pour une vie » en octobre qui, chaque année, permet de rendre hommage aux jeunes disparus, de faire le bilan des actions passées et de lancer des actions pour l'année à venir.

Fin 2002, le bilan est positif : depuis la mise en place du programme d'actions avec les jeunes, aucun jeune ne s'est tué sur la route.

Forte de ces résultats la municipalité de Saint-Fargeau-Ponthierry vient de créer avec d'autres communes l'association « Communes en route pour la vie ». Ses objectifs sont de regrouper les collectivités locales qui s'engagent contre l'insécurité routière, de favoriser les partages d'expérience, d'être une force de propositions et d'actions, et d'inciter d'autres communes à s'impliquer. 

Contact : Alice Renard, mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry, 01 60 65 85 27, arenard@saintfp.com.